

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1714

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Francheville

Objet : Passerelle de la ruelle Mulet - Travaux de reconstruction d'une passerelle dédiée aux modes actifs en franchissement de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vuillierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1714**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Francheville

Objet : Passerelle de la ruelle Mulet - Travaux de reconstruction d'une passerelle dédiée aux modes actifs en franchissement de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La ruelle Mulet à Francheville se situe dans le vallon de l'Yzeron, dans un environnement, certes, urbanisé mais à l'identité essentiellement naturelle, avec une topographie marquée entre le bourg (Francheville le haut) et le Chater (Francheville le bas).

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), qui est en charge de la gestion et des aménagements des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron, a réalisé, entre 2020 et 2022, des travaux de restauration hydraulique de l'Yzeron visant à redonner une nouvelle richesse écologique à cette rivière. Afin de lutter contre les inondations pour un niveau de crue trentennale (Q30), il a également été réalisé des travaux d'élargissement et d'endiguement du cours d'eau.

Ce projet s'est déroulé en 2 phases avec, en 2020, la déconstruction de l'ancienne passerelle de la ruelle Mulet d'une largeur utile de 1,40 m, la suppression du passage à gué et le recalibrage du lit de la rivière.

En 2022, ont été réalisés, en période d'étiage, l'endiguement avec des murs digues et des digues en remblais ainsi que la restauration hydraulique du cours d'eau.

Le projet de reconstruction d'une nouvelle passerelle dédiée aux modes actifs en franchissement de l'Yzeron, porté par la Métropole de Lyon, s'inscrit donc dans le cadre de ce projet de réaménagement global du lit de la rivière.

II - Le projet

Le projet de reconstruction de la passerelle de la ruelle Mulet a pour objectif de rétablir le franchissement de l'Yzeron par cette voie métropolitaine pour les cycles et les piétons et, également, d'assurer la continuité des itinéraires de promenade et de randonnées (sentiers inscrits au plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée -PDMIPR-).

Ce projet présente des enjeux hydrauliques importants avec la contrainte de ne pas avoir d'appui dans le lit de la rivière, de respecter une revanche d'environ 60 cm par rapport à la côte de la crue trentennale (Q30) et d'avoir un impact nul sur la ligne d'eau de la côte de la crue centennale (Q100).

Dans ce cadre, les rampes en remblais de la passerelle obligent à trouver des zones de compensations où seront réalisés des décaissements à volumes équivalents.

Le projet est situé dans le périmètre de protection des ruines du Château de Francheville, inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 12 juillet 1982. Il est donc soumis à l'avis préalable de l'Architecte des bâtiments de France. Une demande de permis d'aménager sera ainsi déposée préalablement à la réalisation des travaux.

Le positionnement de la passerelle a également été soumis à des contraintes fortes liées à l'environnement général du site et à l'intégration dans le projet du SAGYRC.

L'implantation de la passerelle a ainsi dû prendre en compte de nombreux paramètres tels que :

- les difficultés d'accès au site en raison de l'étroitesse de l'ensemble des voies et rues adjacentes,
- la présence d'un sarcophage en béton armé à l'axe de la ruelle Mulet, des conduites d'assainissement sur la parcelle en rive droite et les ouvrages hydrauliques de ressuyage réalisés par le SAGYRC,
- l'emprise disponible très limitée en rive gauche et en rive droite pour la réalisation des rampes.

En termes de conception, la passerelle sera d'une portée d'une trentaine de mètres pour lui permettre de franchir l'espace entre les 2 murs digues.

Afin d'obtenir le meilleur élancement possible et de minimiser le poids de l'ouvrage, c'est la solution d'une structure métallique qui a été retenue. Elle permet également de proposer des structures fines permettant une meilleure intégration paysagère.

Celle-ci sera constituée de 2 poutres latérales d'une hauteur de 1,40 m et d'un tablier en béton armé revêtu d'une résine d'étanchéité surmontée d'un revêtement circulaire. La largeur utile de la passerelle et de ses rampes sera de 2,50 m.

L'accès à la passerelle se fera sur chacune des rives, par l'intermédiaire de rampes paysagères dont la pente sera strictement inférieure à 4 %. Réalisées sur remblais, ces rampes seront l'espace de transition de part et d'autre de l'ouvrage et permettront de venir en continuité des ouvrages d'endiguement réalisés dans le cadre de l'élargissement de l'Yzeron.

En rive gauche, un escalier sera aménagé dans la continuité de la ruelle Mulet.

III - Coût

Le montant prévisionnel des travaux de reconstruction de la passerelle de la ruelle Mulet est de 1 500 000 € TTC (conditions économiques novembre 2022).

Les différents postes de dépenses sont répartis comme suit :

- frais de maîtrise d'ouvrage (assistance à maîtrise d'ouvrage -AMO- technique, contrôle extérieur, coordination sécurité et protection de la santé -CSPS-) : 150 000 € TTC ;

- travaux : 1 350 000 € TTC répartis ainsi :

- . prix généraux et travaux préparatoires : 262 000 € TTC,
- . fondations profondes : 256 000 € TTC,
- . appuis : 108 000 € TTC,
- . passerelle : 405 000 € TTC,
- . équipements : 45 000 € TTC,
- . rampes et compensations hydrauliques : 239 000 € TTC,
- . aménagements paysagers : 35 000 € TTC.

Les prestations de frais de maîtrise d'ouvrage seront réalisées sur les marchés à bons de commande de la Métropole. Une procédure d'appel d'offres sera lancée pour les travaux de construction de la passerelle ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des travaux de reconstruction de la passerelle de la ruelle Mulet à Francheville.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art pour un montant de 1 350 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € TTC en dépenses en 2023,
- 1 000 000 € TTC en dépenses en 2024,
- 300 000 € TTC en dépenses en 2025,

sur l'opération n° OP12O8783.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 150 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-305073-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
